RAPPORT

Des DÉPUTÉS *extraordinaires des Manufactures & du Commerce de France auprès de* L'ASSEMBLÉE NATIONALE, *sur l'Ordre de Malte.*

1790.

RAPPORT

Des DÉPUTÉS *extraordinaires des Manufactures & du Commerce de France auprès de* L'ASSEMBLÉE NATIONALE, *ſur l'Ordre de Malte.*

LES Députés extraordinaires des Manufactures & du Commerce, interrogés ſur les queſtions commerciales qui ſont ſoumiſes aux Repréſentans de la Nation, vont exprimer leur opinion ſur les relations de l'Ordre de Malte avec la France.

Ils ont lu avec la plus grande attention les Mémoires que cet Ordre a imprimés, ceux de quelques particuliers, les Obſervations des Chambres de Commerce de Lyon, Marſeille & Bordeaux, & la Motion de M. Camus. L'Aſſemblée Nationale a ſous ſes yeux ces différens écrits. Ils renferment des développemens ſi lumineux, que la tâche des Députés du Commerce devient facile.

La navigation de la Méditerranée intéreſſe toutes les Places maritimes de la France & toutes ſes

Manufactures; toutes ont des relations avec Marſeille ; toutes recevroient des contre-coups de l'altération que pourroit éprouver ſon Commerce.

Les Barbareſques, avec leſquels la France, & d'autres Puiſſances maritimes, entretiennent la paix par des ſacrifices d'argent, ne ſont que trop ſouvent infractaires aux traités. L'hiſtoire en fournit mille preuves; des faits très-récens atteſtent, que les plus légers motifs ſont pour eux des cauſes d'hoſtilité ; cependant la ſituation de ces Puiſſances eſt telle, que les plus grandes Nations aiment mieux dévorer les affronts & les injuſtices qu'elles en éprouvent, que de déployer leurs forces pour les venger.

L'Iſle de Malte, qui ne fait preſque point de commerce extérieur, ne garde pas les mêmes ménagemens ; l'Ordre qui la gouverne, trouve au contraire, dans ſon inſtitution, l'engagement imprescriptible d'une guerre perpétuelle avec les ennemis du nom Chrétien, en même temps qu'il eſt l'allié des Puiſſances qui ſe repoſent ſur lui de la ſûreté de leur Côte, de la liberté de leur Mer, & de la protection de leur Commerce; il a une marine toujours active, que l'on peut appeller une maréchauſſée maritime, ſurveillante, gardienne en quelque ſorte de tous les Navigateurs Chrétiens ; ſainte, noble & précieuſe inſtitution ! puiſqu'elle

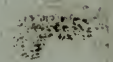
protege, non-ſeulement les propriétés, mais encore la vie de ces voyageurs, & qu'elle purge la Méditerranée des Pirates qui l'infectent.

Cette inſtitution eſt hoſpitaliere auſſi ; l'Iſle de Malte renferme un hôpital immenſe, deſſervi gratuitement par des Chevaliers, qui joignent à leurs fonctions guerrieres celle de conſolateurs de l'humanité ſouffrante, qui ne réclame jamais en vain leur aſſiſtance généreuſe.

L'Iſle de Malte, placée dans la plus heureuſe ſituation, au milieu de la Méditerranée, offre, indépendamment d'un point de réunion, & de reconnoiſſance, une relâche sûre à tous nos Bâtimens de la Marine Royale & Marchande ; pendant la guerre, cet aſyle devient d'un prix infini ; il fournit d'ailleurs une pépiniere d'excellens Matelots.

La France pourroit-elle méconnoître tous ces avantages ? On ne peut le croire, & quand l'équité ne commanderoit pas le reſpect abſolu des propriétés de cet Ordre étranger, ami, allié, ſouverain, l'intérêt du Commerce n'en feroit-il pas un devoir rigoureux ?

L'Iſle de Corſe, dont le produit eſt ſi médiocre, dont la ſituation eſt moins heureuſe que celle de Malte, a paru à la France d'un intérêt ſi puiſſant en politique, qu'elle n'a pas balancé à dépenſer des ſommes immenſes pour ſa conquête, &



qu'elle étoit difpofée à foutenir une guerre de mer pour la conferver.

L'Ifle de Malte n'eft pas une propriété Françaife ; mais l'influence de la France fur cette fouveraineté, le dévouement des Chevaliers Français pour leur Patrie, leur prépondérance dans le Confeil d'État de cet Ordre, font tels, que la Nation Françaife trouveroit peut-être moins d'avantage à cette poffeffion, qu'à l'alliance qui unit les deux Puiffances.

Si la France altéroit cette union; fi, contre les principes de loyauté & de juftice qu'elle a fi hautement profeffés, elle confondoit, dans fes réglemens intérieurs, des étrangers, dont les propriétés doivent être facrées, que de défenfeurs ne trouveroient-ils pas ? Si même elle ne fe hâte de les raffurer, n'eft-il pas raifonnable d'appréhender que l'inquiétude ou la crainte ne leur faffe accepter les avantages que des Nations rivales pourroient leur offrir ?

Ceux qui n'ont point approfondi tous les rapports politiques & commerciaux de l'alliance dont il eft queftion, ont pu penfer que l'entretien d'une foible Efcadre dans la Méditerranée, affureroit, auffi bien que la Marine Maltaife, notre navigation; ce calcul, qui paroît d'abord fimple, peut-être même avantageux, préfente une défaveur extrême, quand

on le ſaiſit dans ſon enſemble; une foible Eſcadre qui ſeroit ſuffiſante, ſi l'Iſle de Malte n'exiſtoit pas, ſi la défiance des ſeuls Barbareſques en cauſoit ſeule l'entretien, ſeroit bien peu de choſe, ſi cet Ordre devenoit l'allié d'une Nation ennemie, & prêtoit à d'autres les ſecours que nous recevons d'elle (1).

---

(1) Quand on ne ſe fera pas illuſion, on conviendra que la protection eſt le partage de celui qui a le plus de force à ſon commandement. Si la France dépenſoit vingt millions pour ſa marine, ſous le miniſtere de M. de Maurepas, lorſqu'elle n'avoit que cinquante vaiſſeaux, dont le plus fort de 74 canons portoit le nom de Terrible, & qu'elle ait progreſſivement étendu la dépenſe de ce département à quarante-cinq millions, en portant le nombre de ſes vaiſſeaux de ligne à ſoixante-dix, comment lui fera-t-on eſpérer, avec de telles forces, de conſerver ſes Colonies, ſes établiſſemens dans l'Inde, & de protéger le commerce qu'elle entretient avec les quatre parties du monde; lorſque la Nation qui entretient dans ſes ports cent vingt vaiſſeaux, dequis cinquante canons juſqu'à cent, & qui en a armé juſqu'à cent trente dans la derniere guerre, ſe montrera pour s'oppoſer à ſes prétentions?

Un vaiſſeau de cinquante canons & trois frégates de trente, avec une double eſcadre de chebecs & de bâtimens à rame, qui tiendront la mer toute l'année, ſuffiront ſans doute à la France pour protéger ſon commerce dans la Méditerranée en temps de paix contre les forces de Tunis, d'Alger, de Tripoli, de Maroc, &c. &c.; mais la guerre arrivant, que

Toutes les grandes Nations ont, au reſte, attaché, dans tous les temps, un ſi grand prix à l'accroiſſement de leur commerce, qu'il ſeroit ſuperflu d'ana-

---

moyen reſtera-t-il à la France de garantir ſes vaiſſeaux marchands de la piraterie des Barbareſques, lorſque l'état de ſe marine lui dit qu'il faut augmenter du double le nombre de ſes vaiſſeaux, ou ſe concentrer dans ſes ports ?

L'Ordre de Malte eſt donc un allié pour la France, qu'elle ne peut remplacer en temps de guerre. C'eſt ici où vient échouer le projet qui lui fait ſoutenir ſon commerce de Marſeille avec les deux Indes, par une eſcadre dont on fixe la ſtation dans les ports & les mers de Corſe. Ignore-t-on que c'eſt pendant la guerre qu'un État a le plus beſoin de moyens ? La France pourroit-elle admettre elle-même, (dans un moment où elle s'occupe du grand ouvrage de ſa régénération) une poſition qu'elle ne puiſſe conſerver dans tous les temps ? Et de quel prix au ſurplus ne doit pas être pour la France l'alliance d'une Puiſſance que dix Nations contribuent, par des vues d'intérêt général & commun, à alimenter de leurs hommes & de leur ſol, & qui fait rentrer, dans les États des Puiſſances confédérées, vingt fois ce qu'elles lui ont concédé ſur la foi des traités pour maintenir ſes forces en activité ?

C'eſt ici que les conſidérations de commerce, de politique, de bien général & individuel ſe déploient avec énergie, pour découvrir à l'auguſte Sénat qui tient dans ſa main les deſtinées de la Nation, de quel avantage devient pour elle un ſervice qui s'acquitte par dix Nations étrangeres, à la décharge de ſes troupes & de ſes vaiſſeaux.

lyſer les avantages des alliances qui concourent à ſa ſplendeur.

Et de quel commerce eſt-il ici queſtion ? De celui de toute la mer Méditerrannée.

Marſeille envoie elle ſeule plus de trente millions de nos productions & de nos Manufactures dans le Levant.

Pour vingt-cinq millions environ en Amérique ou dans l'Inde.

Son commerce en Eſpagne, en Italie & dans le Nord, eſt immenſe.

Divers ports de France y font paſſer pour ſix millions de morue, & entretiennent auſſi, avec l'Italie & l'Eſpagne, un cabotage très-conſidérable.

Tous retirent de la Méditerrannée, en principaux objets, des ſavons, des huiles, des ſoudes & les productions du Levant, dont la variété eſt infinie, toutes précieuſes & devenues indiſpenſables pour nos manufactures, nos goûts & nos beſoins.

Cette ſeule eſquiſſe donne une ſuffiſante idée de l'immenſité de notre navigation dans cette mer.

Tout ce qui peut la favoriſer, tout ce qui peut lui nuire, eſt d'une telle conſéquence qu'on ne peut arrêter ſes regards qu'avec frayeur, ſur des innovations qui pourroient déranger une ſi grande

& ſi belle induſtrie, ou la paralyſer par les fléaux de la guerre.

Certes ! Si déſormais il eſt permis au Commerce de participer aux délibérations qui intéreſſent la proſpérité publique ; s'il eſt regardé comme l'ami le plus précieux de l'agriculture, des arts & de la paix ; ſi ces préjugés ridicules autant qu'abſurdes, qui ont éloigné en France les Commerçans de l'Adminiſtration, cedent enfin à une morale plus ſaine ; les noms de freres, d'amis, d'alliés ſe feront plus ſouvent entendre ; & ſi leurs vœux ſont écoutés, la politique inquiete & ſombre qui ne cherche des ſuccès que dans les combats, où la perfidie fera place à celle qui fonde ſes conquêtes ſur l'induſtrie, qui n'a de bornes que les beſoins des habitans du monde.

C'eſt d'après ces principes, c'eſt d'après ceux de la Nation, qui vient d'anéantir ce droit odieux d'*aubaine*, dont la ſuppreſſion préjuge ſi favorablement pour la conſervation des propriétés, que les Députés du Commerce penſent qu'il ne peut être fait, dans les relations de l'Ordre de Malte avec la France, aucun changement, ſans compromettre la sûreté, la tranquillité de notre navigation, & ſans renoncer aux avantages d'une alliance conſacrée par le temps, la Religion, la reconnoiſſance & l'utilité.

Délibéré unanimement par les Députés extraordinaires des Manufactures & du Commerce de France, à Paris, en Comité, le onze Août mil ſept cent quatre-vingt-dix, J^en^ GRELING, Préſident; SALES, Secrétaire.

NOMS des Places de Commerce & de Manufactures, & de leurs Députés extraordinaires, réunis à Paris en Comité.

MESSIEURS,

Paris.	Guyot. Lefevre. Leguillier.
Marſeille. . .	Roſtagny. Abeille. La Fleche. Greling. Salles.
Bordeaux. . .	Corbun. Bechade-Cazeau.
Bayonne. . .	Boyetet. Baſtarech.
Nantes. . . .	Moſneron. Moſneron de l'Aunay.
L'Orient. . . .	Bondeville.

702

MESSIEURS,

Rouen.	Deſchamps. De Montmeau. Dufour.
Saint-Malo. .	Bodinier.
Havre.	Homberg.
Dieppe.	Niel.
Dunkerque & Lille.	Goſſelin. Reynaud.
Lyon.	Tournachon.
Amiens.	De Bray. Jourdain Déloge.
Sedan.	Ternaux. Martin.
Elbeuf.	Grandin.
La Rochelle. . .	Jean-Baptiſte Nairac.

A BORDEAUX,
De l'Imprimerie de SIMON DE LA COURT, Imprimeur du Roi, rue du Cahernan, N°. 42.